

Commune de Noyen-sur-Sarthe
Conseil municipal du
Vendredi 20 juin 2014, 20h00

Date de convocation : le 7 juin 2014

Date d'affichage : le 7 juin 2014

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23

Présents : 19

Procurations : 0

Votes : 19

Le 20 juin 2014, à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MORICE, Maire de Noyen-sur-Sarthe.

Etaient Présents :

Alain LANCELEUR, Marie-Madeleine AUTRET, Jean-Louis MORICE, Chantal GALATI, Véronique OGÉ, Annick NAVEAU, Lionel JARRIÉ, Régis SAUDUBRAY, Laurent FOURMOND, Roger PICHON, Patricia GUILLOCHON-BRION, Didier REAUTE, Mathilde SAULNIER, Michèle DESSEIGNE, Magali COMPAIN, Stéphanie MEISSER-MENARD, Pascal LINEY, Jacques LIONS, Alain MARTIN.

Etaient absents, excusés : Marie-Claire GAUTIER, Fabien FISSON, Michel MONTREUIL, Fanny LAINEY.

Secrétaire : Patricia GUILLOCHON-BRION

2014.79 – Désignation des délégués du conseil municipal pour l'élection des sénateurs

Vu le code électoral,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2014.532 du 26 mai 2014 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral n°2014154-0024 du 3 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués, délégués supplémentaires et suppléants pour la désignation du collège électoral en vue de l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire NOR/INTA/1411886C du 2 juin 2014 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu la circulaire du préfet de la Sarthe du 11 juin 2014 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux pour l'élection des sénateurs dans les communes de 1000 à 8999 habitants,

Considérant qu'il convient que le conseil municipal se réunisse le 20 juin 2014 pour élire les délégués titulaires et suppléants en vue des élections sénatoriales,

Considérant que les grands électeurs sont appelés à voter aux élections sénatoriales du 28 septembre 2014 pour l'élection de trois sénateurs,

Considérant que le conseil municipal doit élire 7 délégués titulaires et 4 suppléants,

Considérant que les délégués et suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel,

Considérant que les listes présentées doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe,

Après appel de candidatures, se présente la liste « *continuons ensemble pour l'avenir de Noyen* » :

- Chantal GALATI
- Roger PICHON
- Véronique OGÉ
- Pascal LINEY
- Michèle DESSEIGNE
- Didier REAUTE
- Marie-Claire GAUTIER
- Laurent FOURMOND
- Marie-Madeleine AUTRET
- Lionel JARRIÉ
- Patricia GUILLOCHON-BRION

Le conseil municipal procède alors aux opérations de vote à bulletin secret pour élire 7 délégués titulaires et 4 suppléants en vue des élections sénatoriales,

Après dépouillement du vote, M. le Maire proclame les résultats :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Nombre de suffrages recueillis par la liste «*continuons ensemble pour l'avenir de Noyen*» : 19

Sont élus délégués titulaires :

Liste « *continuons ensemble pour l'avenir de Noyen* » :

- Chantal GALATI
- Roger PICHON
- Véronique OGÉ
- Pascal LINEY
- Michèle DESSEIGNE
- Didier REAUTE
- Marie-Claire GAUTIER

Sont élus suppléants :

Liste « *continuons ensemble pour l'avenir de Noyen* » :

- Laurent FOURMOND
- Marie-Madeleine AUTRET
- Lionel JARRIÉ
- Patricia GUILLOCHON-BRION